

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/105

Nombre de membres		Qui ont pris part à la délibération
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	
32	32	28

L'An deux mille dix-huit et le **jeudi 20 décembre à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 13 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BARRAQUE, TOUTU, MOULAT et M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ.

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
Mme BERGES donne procuration à Mme MOULAT
M. COURTIE donne procuration à M. MASONNAVE
M. SARRAILH donne procuration à M. DOUX

Secrétaire de séance : M. VISSE

OBJET : ALSH - ACQUISITION VEHICULES D'OCCASION

RAPPORTEUR : MONIQUE MOULAT, VICE-PRESIDENTE



Dans le cadre de la compétence « Gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement pour les enfants de 3 à 17 ans », la commune d'Arudy met à disposition depuis le 1^{er} janvier 2015, deux véhicules type « minibus » 9 places pour le transport des enfants.

La commune d'Arudy souhaite vendre ces deux véhicules aux tarifs suivants :

- le RENAULT TRAFIC immatriculé AD-086-CK : 8 500 €
- le RENAULT TRAFIC immatriculé 3843XY64 : 4 000 €

L'achat de ces deux véhicules permettrait une autonomie et en dehors des périodes d'utilisation par l'ALSH, ils pourraient être mis à disposition d'autres services comme les crèches, le RAM.

Ces acquisitions peuvent être subventionnées par la CAF à hauteur de 70 % maximum pour chaque véhicule.

Le rapport entendu, **le Conseil Communautaire à l'unanimité**,

- **ADOpte** le présent rapport,

- **APPROUVE** l'acquisition de ces deux véhicules aux tarifs suivants :

- le RENAULT TRAFIC immatriculé AD-086-CK : 8 500 €
- le RENAULT TRAFIC immatriculé 3843XY64 : 4 000 €

- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 70 % auprès de CAF des Pyrénées-Atlantiques pour l'acquisition des 2 minibus.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

